



Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2010/ *224* /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Olivier JAYLET, Délégué régional de l'ASP pour la région Nord-Pas-de-Calais, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
- c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier JAYLET, délégation de signature est donnée à M. Alain WAGRET, Délégué régional adjoint et Chef du service gestion des aides, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Olivier JAYLET et Alain WAGRET, délégations sont également données à :

- M. Didier de CUBBER, Chef du service contrôle des aides,
- M. Christian CARTON, Chef du service assistance technique et développement,
- M. Christophe LE BIVIC, Responsable administratif,
- M Philippe PETIT, Coordonnateur des contrôles,
- M. Christian LUCAS, Chef de secteur formation professionnelle emploi,
- Mme Nathalie DELVAL, Chef de secteur formation professionnelle emploi,
- M. Jean-Louis GRENOUILLOUX, Chef du service de gestion agricole, et en son absence, à Mlle Isabelle BEAUDE, Mme Christine BILLARD et M. Eric GOBE, Chargés d'action agricole

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 24 juin 2010.

Fait à Limoges
le - 2 JUIL, 2010
Le Président-Directeur général



Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Olivier JAYLET
M. Alain WAGRET
M. Didier de CUBBER
M. Christian CARTON
M. Christophe LE BIVIC
M. Christian LUCAS
Mme Nathalie DELVAL
M. Jean-Louis GRENOUILLOUX
Mlle Isabelle BEAUDE
Mme Christine BILLARD
M. Eric GOBE
DRH
DFJL